

Boire l'eau du robinet : quand réduction des déchets rime avec développement durable

Le Grenelle de l'Environnement a fixé un objectif de réduction des déchets de 25 kg/an par habitant d'ici à 2014. Le simple geste de boire de l'eau du robinet en lieu et place de l'eau en bouteille permettrait à lui seul à un habitant d'atteindre 40% de cet objectif.

D'autres arguments justifient le développement de cette pratique quotidienne : boire l'eau du robinet est un geste « multi-gagnant », un vrai geste de développement durable.

Entretien avec Wiebke WINKLER*

mené par Rémi GUILLET, ingénieur général des Mines

Rémi Guillet : *Le Cniid a fait du geste consistant à boire l'eau du robinet un symbole de la réduction des déchets. Pourquoi ce choix ?*

Wiebke WINKLER : Notre société a urgemment besoin de réponses efficaces aux divers problèmes que notre manière de vivre pose à notre planète. La réduction des déchets est une priorité et le Grenelle de l'Environnement retient un objectif de réduction des déchets de 25 kg/an par habitant d'ici à 2014. Or, le compte est vite fait : boire l'eau du robinet, en lieu et place de l'eau en bouteille, économise

30 g de déchets de plastique par jour, soit plus de 10 kg par an et par personne. C'est donc 40 % de l'objectif qui peut être atteint par un habitant grâce à ce simple geste. Voilà une raison claire et suffisante du choix de ce symbole.

Mais ses avantages ne s'arrêtent pas là, et c'est pourquoi ce geste multi-gagnant mérite d'être repris.

Un geste multi-gagnant ? C'est-à-dire ?

En se penchant sur le sujet, on trouve vite une dizaine d'impacts positifs du geste « boire l'eau du robinet ».

Le Centre national d'information indépendante sur les déchets (Cniid), créé en 1997, est une association à but non lucratif agréée pour la protection de l'environnement. Indépendant grâce au soutien de ses adhérents et donateurs, le Cniid est spécialiste de la problématique des déchets municipaux et mène campagne en faveur d'une gestion écologique de ces derniers. Il milite notamment pour la réduction des déchets à la source, en quantité et en toxicité, afin de limiter le gaspillage des ressources naturelles et d'éviter les pollutions induites par les méthodes de traitement des déchets.

Le Cniid a participé en tant qu'expert au Comité opérationnel « déchets » du Grenelle de l'Environnement. En tant que membre du Conseil national des déchets (CND), il contribue à plusieurs groupes de travail sur la prévention des déchets.

Trier, recycler, d'accord
mais réduisons d'abord.



Plusieurs de ces impacts sont d'ailleurs plus importants que ces 10 kg/an de déchets ménagers en moins. A commencer (puisque nous parlons des déchets) par la réduction de ceux qui sont liés à la production des bouteilles (industrie pétrochimique) et à leur retraitement. Il faut savoir, à ce sujet, que le plastique des bouteilles (PET) ne se recycle pas indéfiniment et qu'il se dégrade (le plastique des bouteilles devenant le plus souvent un objet en plastique de moindre qualité, on parle alors de *down-cycling*).

J'ajoute qu'en tant qu'association axée sur les déchets, nous avons aussi d'autres préoccupations : le climat et la gestion des ressources naturelles, notamment.

Allons plus loin, en comparant le bilan environnemental d'un litre d'eau de source en bouteille avec celui d'un litre d'eau pris au robinet.

L'eau en bouteille a deux impacts majeurs, non seulement la fabrication de la bouteille (et celle du PET qui la constitue), mais aussi le transport de la bouteille pleine d'eau, sur une distance moyenne d'au moins 300 km (1). Pour le paramètre « CO₂ », par exemple, un ménage de trois personnes produit en un an 30 kg de bouteilles, dont le traitement en tant que déchet émettra en moyenne 5,7 kg de CO₂. En amont, le transport des bouteilles d'eau aura entraîné un rejet de CO₂ atteignant presque le double : 11 kg. Quant à la production des bouteilles, elle aura impliqué une émission de 45 kg de CO₂, soit 73 % du total émis ! (2).

De leur côté, plusieurs collectivités ont publié le bilan CO₂ de l'eau qu'elles distribuent. Celui-ci est particulièrement bas. Les unités de référence sont le m³ d'eau potable délivré, ou le bilan écologique des 150 m³ consommés en moyenne par habitant. Si l'on considère la part correspondant à la consommation d'eau de boisson (cent fois moins), on obtient un bilan écologique particulièrement faible. Ainsi, à Paris, l'émission de CO₂ est estimée à environ 50 grammes par m³ d'eau distribué.

Selon une communication suisse (3), en termes d'équivalence énergétique, boire deux litres d'eau potable par jour pendant une année équivaut à rouler en voiture sur une distance de deux kilomètres. Boire la même quantité d'eau minérale en provenance d'un pays de l'Union européenne revient, en comparaison, à rouler sur une distance d'environ 2 000 km.

L'eau potable n'est pas du tout énergivore à la production, et ne représente en fin de compte qu'une part extrêmement minime de la consommation d'énergie du ménage.

Cette « non durabilité » évidente des bouteilles d'eau est un quatrième argument, pour qu'une association, comme la nôtre, insiste sur le geste « boire l'eau du robinet ». La bouteille d'eau est à l'évidence un produit pour lequel une alternative immédiate, facilement accessible et bon marché existe. Il est trop rare que toutes ces conditions soient réunies pour ne pas en profiter... Par exemple, dans le cas des couches pour bébé, l'alternative aux couches jetables existe, mais nécessite une nouvelle organisation et un certain engagement.

Passer à l'eau du robinet est si facile !

Je voudrais d'ailleurs signaler la spécificité de l'eau du robinet dans notre univers de consommateurs/producteurs de déchets. Le choix « eau du robinet » plutôt qu'« eau en bouteille » supprime purement et simplement la phase de l'achat. Cela a par exemple été mis en évidence quand des associations ont présenté un étiquetage type « à choisir de préférence » dans les rayons de certains magasins. On peut le faire pour une lessive ou un paquet de gâteaux, avec une étiquette verte apposée sur des produits entraînant moins de déchets ou offrant un « plus » environnemental. Mais, pour l'eau plate, quel produit marquer en substitution ? Aucun ! Le bon choix, c'est donc ... de ne plus en acheter. De même, quand l'Ademe veut proposer un « *caddie* prévention des déchets » à côté d'un *caddie* ordinaire, il faut arriver à faire comprendre que cela amène tout simplement à avoir un *caddie* sans *packs* d'eau ! Cette logique de « non déchet, grâce à la suppression pure et simple de l'achat du produit » n'est pas sans retombées et explique certaines réactions d'opposition, dont je reparlerai.

D'autres arguments gagnants ?

Oui, il y en a encore ! Ainsi, le côté symbolique de l'eau et de sa qualité, qui pousse à ne pas accepter de la voir substituée par un produit marchand. Abandonner l'eau du robinet pour des raisons de qualité, ce serait renoncer à notre demande générale de denrées de qualité, non polluées, à la portée de tous.

De plus, agir pour une eau potable de qualité en s'attaquant aux sources de pollution, c'est protéger le milieu naturel dans son ensemble. Promouvoir l'eau du robinet, c'est inciter indirectement à la préservation de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines.

Nous en avons un exemple, avec les résidus de médicaments. Le récent rapport du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD) mentionne qu'au lieu d'envisager de traiter l'eau lors de la potabilisation, il serait autrement préférable d'agir en amont, en réduisant les quantités de médicaments rejetés et en améliorant le rendement des stations d'épuration. Agir ainsi, c'est protéger d'abord le milieu naturel, et protéger aussi l'eau du robinet.

Peut-on parler de geste « durable » ?

J'allais y venir. Les composantes sociales et économiques du développement durable sont en effet également présentes dans le recours à l'eau du robinet, tandis que l'eau en bouteille, lorsque ses avantages réels sont sollicités (par exemple, lors de certains événements, sans parler des cas de catastrophes naturelles, inondations, etc.) se justifie, mais n'en est pas plus soutenable pour autant.

Le premier bénéfice social de l'eau distribuée au robinet, c'est de faciliter la vie. Il peut paraître étonnant de parcourir tant de kilomètres et de consacrer autant de temps



PREVENTION DES RISQUES ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS 

Choisir l'eau du robinet

Pourquoi penser à la prévention des déchets lorsque je bois de l'eau ?

L'eau du robinet est, en France, obligatoirement une **eau potable**.
 « Une eau potable est une eau destinée à la consommation humaine, qui peut être ou toute une vie sans risque pour la santé ».
 Boire de l'eau en bouteille pour sa consommation courante génère des déchets : les bouteilles, qui sont le plus souvent en plastique. Même si une collecte sélective est proposée quasiment dans toute la France, ces déchets représentent un volume très important (de l'ordre de 10 à 20 millions de m³ par an au niveau national, soit 2 à 3 m³ de déchets pour une famille).

Outre cette réduction de déchets, le fait de boire l'eau du robinet permet aussi une économie de ressources (pas besoin d'emballage) et de pétrole (l'eau en bouteille parcourt en moyenne 300 km). A l'échelle du pays, l'économie engendrée est loin d'être négligeable.

Des chiffres : en France, en 2004, on a consommé 6,2 milliards de litres d'eau plate en bouteille. Leur emballage primaire (bouteilles, sans les cartons, films, palettes) a représenté 240 000 tonnes de matières plastiques.

Des économies pour les consommateurs

L'eau du robinet coûte 100 à 300 fois moins cher que l'eau en bouteille.

Faites le test ! Votre facture d'eau vous donne le prix de l'eau du robinet au m³ (soit mille litres). A défaut, prenez le prix moyen en France (3,5 euros/m³ soit 0,35 centime d'euro par litre). Et comparez avec le prix au litre qui figure sur l'étiquette d'une bouteille d'eau en magasin.

Mais ce n'est pas une raison pour gaspiller l'eau du robinet. L'eau reste un bien précieux : pas de robinet ouvert inutilement, et chassons les fuites. Ainsi, une chasse d'eau qui coule, c'est rapidement plusieurs milliers de litres perdus.

Pour faire maigrir la poubelle

L'eau du robinet est disponible sans emballage. Par rapport à l'eau embouteillée, cela permet d'économiser environ 10 kg de déchets par an et par personne.

L'eau du robinet est disponible 24 h sur 24. Elle ne nécessite pas d'être portée jusque chez soi et elle n'implique aucun geste de tri des emballages ménagers.

L'eau du robinet est contrôlée et de bonne qualité

L'eau du robinet est le produit alimentaire le plus surveillé. Elle est soumise à de multiples analyses, depuis son origine jusqu'au robinet, et à des contrôles quotidiens. Cette surveillance s'inscrit dans le cadre de la réglementation française et européenne. Les résultats de ces mesures servent à suivre l'évolution des paramètres représentatifs de la qualité de l'eau. Ils permettent de garantir que l'eau produite est conforme aux normes sanitaires. Dans de très rares cas, donnant lieu à des informations locales officielles

Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr




Fiche « Boire l'eau du robinet » en ligne sur le site du ministère de l'Écologie

(pollution des nappes dans certains secteurs après de fortes pluies, par exemple), l'eau du robinet n'est plus propre à la consommation. Toutes les informations peuvent être obtenues auprès de la DDASS du département.

L'odeur de chlore

L'odeur d'eau de Javel qui se dégage parfois de l'eau du robinet est due au chlore ajouté à l'eau. Le chlore est utilisé pour garantir la totale qualité bactériologique de l'eau durant son transport dans les canalisations jusqu'à votre robinet. Il contribue aussi à la sécurité de votre eau, car il réagit avec la plupart des polluants. Sa disparition à un stade ou traitement ou du transport dans les canalisations connerait ainsi l'alerte.

Voici quelques petites astuces pour faire disparaître l'éventuel goût de chlore :

- avant de consommer l'eau, laissez-la couler quelques instants
- remplissez la carafe d'eau un peu avant de passer à table
- ayez en permanence une carafe ou une bouteille d'eau au réfrigérateur. Fraîche, et ayant perdu son goût de chlore, elle sera appréciée.

Attention : eau du robinet ou eau en bouteille, une fois ouverte, ne doivent pas être consommées après un ou deux jours, car elles sont progressivement contaminées par les bactéries présentes dans notre environnement quotidien. Ne buvez jamais l'eau retrouvée dans une bouteille entamée, par exemple dans votre voiture !

La présence de plomb

Il faut savoir que l'eau distribuée ne contient que très peu de plomb (5 microgrammes est un chiffre courant). Par contre, si l'eau a stagné dans les tuyaux (par exemple l'eau utilisée en début de journée), elle a pu se charger un peu en plomb si les canalisations (branchement d'immeuble, tuyauteries du bâtiment) sont encore en plomb.

Un geste simple : s'il n'y a pas eu d'eau utilisée auparavant (douche, toilette, WC), laisser couler un peu l'eau au robinet avant de boire ou de remplir la carafe.

Vous choisissez de boire de l'eau plate en bouteille ?

L'eau plate en bouteille est un produit qui suit des règles de production, de conditionnement et de distribution différentes selon qu'elle est eau minérale naturelle ou eau de source. Ce n'est bien sûr pas le même "produit" que l'eau du robinet, même si cette dernière permet de satisfaire à la même fonction, de boisson de base quotidienne pour la famille.

Une économie importante de matière a été obtenue par l'industrie de l'eau embouteillée, grâce à un effort très marqué de recherche : **le poids de la bouteille a diminué de 27 % depuis 10 ans**, permettant une consommation de plastique stable, alors que la progression de la consommation aurait dû entraîner l'utilisation supplémentaire de 170 000 tonnes de plastique.

Si vous utilisez l'eau en bouteille pour votre usage quotidien, pensez à mettre vos bouteilles vides dans le bac de la collecte sélective en respectant bien les consignes de tri. Videz-les bien, car l'eau qui reste peut représenter plusieurs fois le poids de l'emballage. Vous pouvez réduire le volume en écrasant la bouteille. Mais faites-le "en long" et non de bas en haut (sinon, le trieur, manuel ou automatique peut être trompé).

- Le savez-vous ? Une bonne partie de l'eau distribuée au robinet en France (par exemple une bonne moitié de toute l'eau distribuée à Paris) est de l'eau de source. Même si elle est microbiologiquement saine, elle reçoit un traitement de désinfection permettant de l'acheminer sans risque jusqu'à chaque robinet.

- Plusieurs grandes villes ont récemment mené des actions pour attirer l'attention du consommateur sur la qualité méconnue de l'eau du robinet, sur l'économie que chacun peut faire... et sur la réduction des déchets qui en découle.

- Savez-vous également que lorsque vous achetez une bouteille d'eau (que vous payez jusqu'à trois cent fois plus cher que l'eau du robinet), ce n'est pas le liquide que vous payez le plus cher mais l'emballage qui finira à la poubelle (coût du liquide : 20 % ; coût de l'emballage : 80 %).



Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr

pour s'alimenter en eau potable... dont on dispose déjà chez soi (4). Mais la publicité des embouteilleurs joue probablement un rôle dans cet engouement démesuré pour l'eau en bouteille. Cela ne vous choque-t-il pas de voir des familles visiblement modestes repartir du supermarché avec un *caddie* rempli de bouteilles d'eau de source, la même, dans certains cas, que celle que distribue leur collectivité au robinet ? Ou bien, en centre-ville, de voir des personnes âgées au panier à provisions alourdi par 3 kg d'eau destinée à la boisson ?

L'autre bénéfice social, c'est l'économie réalisée. Si l'on prolonge le petit calcul fait précédemment en remplaçant les kilos de matière plastique par des euros, on aboutit à des montants appréciables, de quelques centaines d'euros par an pour une famille.

Le prix total de l'eau du robinet consommée en boisson par une famille en un an (environ 2 000 litres) est de 8 euros en moyenne. Avec 8 euros, vous achetez très peu de bouteilles d'eau. Ajoutons que contrairement à l'eau du robinet, dont le prix englobe le traitement après rejet (redevances d'assainissement), l'eau en bouteille ne paye rien pour son... après.

Nous parlons de développement durable, un concept complexe. Le recours à l'eau du robinet est un geste qui, comme le tri des déchets à la maison, répété plusieurs fois par jour, peut aider à faire d'autres éco-gestes moins fréquents (ou moins faciles) et à faire évoluer notre comportement dans le bon sens. Ce geste nous forme à la pratique quotidienne du développement durable.

Le monde tel que nous le connaissons entre dans une phase de profonde mutation en raison des limites inhérentes à la société de consommation. Il va sans dire que des associations comme la nôtre soutiennent le droit au travail de chacun, mais refusent que cet argument serve à pérenniser des secteurs d'activité qui s'inscrivent dans la logique même de celle qui nous a conduit à cette impasse. Tout responsable d'entreprise doit anticiper les évolutions à venir, notamment en termes de maîtrise d'énergie, et si certains secteurs sont amenés à disparaître, d'autres seront créés.

Pensons aussi à la manière de gérer la ressource (les eaux souterraines) sur le long terme. Là encore, les attitudes peuvent être différentes entre la collectivité qui cherchera à optimiser sur une très longue durée le bénéfice que sa population peut tirer d'une nappe phréatique de bonne qualité et le producteur d'eau de source, dont les prix doivent être très bas pour conserver sa part de marché, et qui cherchera, par conséquent, à se rattraper sur la quantité. L'abaissement des niveaux des nappes utilisées par les embouteilleurs et la pertinence de nouveaux forages sont des questions qui semblent préoccuper des fonctionnaires des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), qui évoquent les avis réservés d'hydrogéologues, les nouveaux forages qui sont à régulariser ou le passage à l'exploitation de nappes phréatiques plus profondes...

Si j'ai bien compté, nous en sommes effectivement à une dizaine d'arguments pour le geste « multi-gagnant » ! On comprend mieux la progression de la consommation d'eau du robinet. Mais pourquoi parle-t-on si peu de ce sujet, alors que nous sommes assaillis d'éco-conseils en tous genres ?

On peut se poser la question, en effet, mais des réponses nous sont données par l'histoire récente de la prévention des déchets. Depuis cinq ou six ans, un certain nombre d'événements, auxquels les associations ont pris part avec d'autres acteurs, ont illustré le fait que le poids économique de l'eau en bouteille (eaux minérales et eaux de source) est tel que le pouvoir politique fait preuve d'une grande prudence...

Ainsi, le geste « boire l'eau du robinet » a été cité comme un axe intéressant dès le début du plan national de prévention des déchets. Ce pouvait être, comme nous l'avons indiqué tout à l'heure, un geste « phare » aidant à faire connaître la prévention et les autres gestes. Il y en avait deux autres : le *stop-pub* (une étiquette à apposer sur sa boîte aux lettres) et le sac cabas de supermarché réutilisable. Ce « phare » n'a pourtant jamais vraiment été allumé et ce geste n'a pas été suffisamment mis en avant. Pire, il a été écarté des campagnes de communication du ministère de l'Ecologie en faveur de la prévention des déchets. En 2005, il a fallu tout le poids des fonctionnaires et des associations pour faire plier Eco-Emballages, lequel, étrangement sollicité par l'Ademe pour contribuer à la campagne, avait opposé son veto au geste « Boire l'eau du robinet ». Et pour la seconde campagne, financée par le seul ministère de l'Ecologie, en 2008, ce geste a été tout simplement « oublié » (5). Je dois aussi parler des refus de soutien opposés à des campagnes de collectivités locales en faveur de la prévention. Le rapport d'audit rendu en 2009 sur Eco-Emballages relève par exemple la phrase-type imposée par cet organisme aux collectivités : « Si l'eau du robinet est de bonne qualité, la consommer me permettra de réduire mes déchets ». Il paraît délicat, pour un maire, responsable de la qualité de l'eau du robinet, d'écrire cela à ses habitants !

Je ne parle pas des lettres des syndicats d'eaux en bouteilles ou des grandes marques d'eau minérale, adressées aux élus, maires ou députés, pour se plaindre d'un « tract » prônant la consommation de l'eau du robinet. Il s'agissait tout simplement de la fiche « boire l'eau du robinet » mise en ligne avec une vingtaine d'autres « éco-gestes – prévention des déchets » sur le site Internet du ministère de l'Ecologie. Ou encore de la mise en demeure adressée au président d'une communauté d'agglomération par la Fédération des eaux embouteillées pour qu'il cesse la publicité faite dans le journal de l'agglomération en faveur de la consommation de l'eau du robinet, avec cet argument désarmant : « Cette campagne est constitutive d'agissements de concurrence déloyale puisqu'en incitant le public à boire l'eau du robinet, le message bénéficie directement au service de distribution d'eau potable ».

Quelle conclusion en tirer ?

Constater qu'autant d'énergie est déployée contre une action aussi simple et évidente, comprendre que le poids, « en face », est celui des six ou sept milliards de bouteilles d'eau vendues en France, c'est effectivement assez décou-

rageant, lorsque l'on essaye aussi de faire prendre conscience des déchets du gaspillage alimentaire, ou de sensibiliser à la durée de vie des appareils ménagers. Mais nous devons continuer, argumenter et rendre l'information accessible. Et nous battre pour corriger les contre-vérités ou les dénigrement.

communauté d'agglomération

1,5 litre
d'eau
par jour = 365 bouteilles
jetées par an

► buvons
l'eau du robinet

de déchets + d'avenir

RÉGIONS VITE AU DÉCHET SA RÉGION

ADEM

Publicité réalisée par une communauté d'agglomération



Figure 1 : Affiche d'une campagne réalisée en faveur d'une eau de source dénigrant l'eau du robinet, janvier 2007.

Quels dénigrements ?

Ce sont ces allusions, d'un côté, et ces slogans, de l'autre, qui visent à faire passer le message que l'eau du robinet serait mauvaise, polluée, et qu'elle présenterait un risque pour la santé. « Voilà ce que notre eau en bouteille offre » - et, sous-entendu : « vous n'avez certainement pas cela avec votre eau de ville ». Et puis, le dénigrement réel : comme l'un des visuels d'une campagne de publicité lancée par un producteur d'eaux de source, début 2007 : « Je ne bois pas l'eau que j'utilise », cette affirmation étant associée à l'image d'une cuvette de WC (6). Il a bien été précisé par lui (7) que le but de cette campagne était de rétablir « certaines vérités », en affirmant ainsi : « Au robinet ou dans les toilettes, l'eau est exactement la même » ou, pire, « Saviez vous qu'une partie de l'eau du robinet que vous utilisez est issue du retraitement des eaux usées ? ». Le ministère de l'Ecologie, immédiatement saisi par un groupe d'associations, avait réagi, mais cela n'a pas empêché qu'en 2008, une autre campagne ait adopté exactement la même approche, avec deux images successives, sous la signature « les eaux minérales naturelles ». La première montrait de l'eau s'écoulant d'un robinet (non visible) en dessinant un point d'interrogation avec la question : « Que savez-vous de l'eau que vous buvez ? ». La seconde représentait l'eau d'une bouteille en affirmant : « Avec l'eau minérale naturelle, tout est transparent ». On peut d'ailleurs s'interroger sur cette dénomination, qui s'approprie le terme « naturel » : signifie-t-elle qu'il existe des eaux minérales non naturelles, ou laisse-t-elle entendre que les autres eaux - celle du robinet, notamment - ne sont pas naturelles ?

Etes-vous découragée, devant tout cela ?

Non, au contraire ! Je vois surtout un signe positif dans cette agitation publicitaire. Tout cela montre que nos actions dérangent et que les premiers résultats se font déjà sentir, ce que confirme, par exemple, la baisse des recettes d'Eco-Emballages provenant des minéraliers et embouteilleurs d'eau de source, qui reflète une réduction de la quantité de bouteilles mises sur le marché. Par-delà le soutien des associations, les collectivités doivent obtenir celui des pouvoirs publics et de l'Ademe, pour poursuivre dans cette voie.

Notes

* Chargée de mission en charge de la Prévention des déchets au Centre national d'information indépendante sur les déchets (CNIID).

(1) Pour les eaux minérales, la Chambre syndicale avance le chiffre de 682 km (Livre blanc, janvier 2008). Pour les eaux de source bon marché, le trajet est normalement plus court, mais les lois de la distribution amènent des eaux de marque distributeur à traverser la moitié de la France. Et même si un grand producteur d'eau de sources sous une marque collective annonce fournir des eaux de proximité, on peut trouver à Paris de l'eau de cette marque provenant des Ardennes, du Nord ou de la Sarthe...

(2) Les chiffres cités sont adaptés de ceux présentés au colloque ACR+ London Remade (31 janvier 2008).

(3) La référence mentionnée par le Cniid est l'étude *SSIGE* par Niels Jungbluth, Zurich 2005.

(4) On pense effectivement aux femmes d'Asie ou d'Afrique, qui doivent consacrer plusieurs heures chaque jour à l'approvisionnement en eau de leur foyer. Plus largement, dans de nombreux pays, l'eau

en bouteille est un symbole de qualité, l'eau distribuée par le réseau n'offrant pas une sécurité sanitaire suffisante. Cela explique d'ailleurs qu'en France, des familles originaires du Sahel ou d'Afrique équatoriale continuent de se tourner vers l'eau en bouteilles, malgré son prix. Des campagnes ciblées montrant la sécurité qu'offre l'eau distribuée au robinet devraient être menées, y compris en utilisant les messages de la campagne « réduisons nos déchets » et ceux des programmes locaux de réduction des déchets (*note de la Rédaction*).

(5) En juin 2011, sur le site de l'Ademe ([reduisonsnosdechets](http://reduisonsnosdechets.fr)), quinze « bons gestes » sont mis en avant. On cherche en vain le geste « Boire de l'eau du robinet ».

(6) Sur les émotions et jugements mis en œuvre par ce type d'image, le lecteur pourra se reporter à l'étude « Le buveur d'eau et le recyclage des eaux usées » de Rémi Barbier (CEMAGREF-ENGREF), publié dans *Espace et Société*, vol. 139, 2009/4. Outre le facteur « beurk », l'auteur y explicite les outils susceptibles de créer la confiance du buveur, ou plutôt les confiances, *trust* pour les uns, *confidence* pour les autres (*note de la Rédaction*).

(7) Communiqué KingCom pour Neptune Eau Cristaline, janvier 2007 (voir, par exemple : <http://thymcitron2.blogspot.com/2007/01/leau-potable-nest-pas-comparable-leau.html>)